



DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES SPORTS ET DE LA VIE SCOLAIRE POSTE PERMANENT

Au Collège Charles-Lemoyne, nous avons une place pour toutes les personnes qui ont à cœur le bien-être et la réussite des élèves. Chaque membre de notre équipe croit aux projets motivants, où chacun peut atteindre son plein potentiel. Notre milieu de vie est dynamique et stimulant! Si vous souhaitez rejoindre un Collège situé sur la Rive-Sud de Montréal où vous pourrez contribuer à la réussite des élèves dans un milieu ouvert d'esprit, postulez chez nous!

Chacun a sa place au #CCL!

DESCRIPTION DU POSTE

La directrice ou le directeur des sports et de la vie scolaire joue rôle stratégique dans la création d'un milieu favorable au bien-être et au développement des élèves. C'est une personne avec d'excellentes habiletés de communication et de relations interpersonnelles. Elle dégage une crédibilité qui encourage l'amélioration continue et elle met l'élève au cœur de ses préoccupations. Autonome, elle prend des initiatives dans l'exécution de ses fonctions et en résolution de problème. Elle est polyvalente et démontre une aptitude à gérer plusieurs dossiers simultanément. Elle fait preuve d'intégrité et de transparence.

Sous l'autorité de la direction générale, la ou le titulaire du poste assure la responsabilité de l'ensemble de activités sportives et parascolaire du CCL. Elle planifie, administre et contrôle toutes les activités reliées à sa direction.

- Assurer la gestion globale des programmes sportifs et de la vie scolaire du Collège Charles-Lemoyne en collaboration avec les coordonnateurs et les partenaires externes.
- Planifier, organiser et superviser les équipes sportives et le sport parascolaire des deux campus.
- Établir le budget annuel des sports et de la vie scolaire en collaborant aux prévisions budgétaires et en assurant une saine gestion dans le respect des objectifs établis.
- Superviser le personnel à sa charge et assurer le recrutement pour les programmes sportifs en collaboration avec les coordonnateurs.
- Représenter le CCL aux différentes instances sportives et promouvoir son rayonnement dans le respect des politiques du Collège.
- Coordonner les événements sportifs du Collège.
- Assurer le bon déroulement des camps sportifs estivaux.
- Assumer tout autre mandat compatible avec sa fonction que peut lui confier son supérieur immédiat.

VOUS AVEZ CES QUALIFICATIONS ?

- Diplôme universitaire de premier cycle en administration, en science de l'éducation ou toute autre discipline jugée pertinente ;
- Au moins 5 années d'expérience pertinente à la fonction, incluant en gestion ou en coordination ;
- Formation universitaire de deuxième cycle en administration scolaire ou en gestion du sport sera considéré un atout ;
- Expérience dans le milieu de l'éducation sera considérée comme un atout ;
- Être reconnu en tant que leader inspirant et rassembleur ;
- Bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

UN APERÇU DE NOTRE PROPOSITION

- Frais de scolarité du Collège (et rabais substantiel pour l'Académie) assumés pour les enfants des employés ;
- Régime de retraite à prestation déterminée du secteur public (RREPE) ;
- Flexibilité d'horaire ;
- Politique de vacances généreuse ;
- Programme d'avantages corporatifs, télémédecine ;
- Régime d'assurances collectives avantageux.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature par courriel **au plus tard le 6 décembre 2024** à l'adresse suivante : rh@clemoyne.edu

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.



Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

Notez que le Collège Charles-Lemoyne s'engage à ne pas communiquer les renseignements personnels recueillis à des tiers, à moins que cela ne soit requis en vertu d'une obligation légale ou d'une ordonnance d'un tribunal. Dans ce dernier cas, des clauses de confidentialité assurent la protection adéquate des renseignements personnels.